



Margency, le 26 mai 2021

Objet : Inscription Restauration Scolaire 2021/2022

Madame, Monsieur,

Les inscriptions à la restauration scolaire pour l'année 2021/2022 auront lieu du 1er juin au 15 août 2021.

Nous vous remercions de remplir le formulaire d'engagement et de le retourner auprès du service scolaire de la mairie.

Vous comprendrez qu'en l'absence du dossier complet, tout repas pris à la rentrée scolaire sans inscription faite aux dates indiquées ci dessus sera facturé au tarif « repas exceptionnel ».

Voici un rappel des documents à fournir obligatoirement pour l'inscription :

- La fiche d'urgence non confidentielle ainsi que l'autorisation d'intervention chirurgicale remplie par les parents ou le responsable légal,
- Une attestation de travail de l'employeur et pour les professions libérales une attestation sur l'honneur,
- Une copie de l'attestation de la carte vitale sur laquelle figurent les enfant(s).

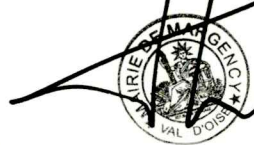
**TOUTES LES DEMANDES D'INSCRIPTION INCOMPLETES SERONT REJETEES**

Par ailleurs, si vous n'êtes pas à jour du règlement de vos factures précédentes, aucune inscription ne sera acceptée.

Je vous souhaite de bonnes vacances avant une belle rentrée scolaire.

Michel PLAIGNAUD,  
Maire-Adjoint à l'Enfance et Education.

Hôtel de Ville  
5, avenue Georges Pompidou – 95580 MARGENCY  
Adresse postale : BP 80017 – 95580 ANDILLY  
☎ : 01 34 27 40 40 - Fax : 01 34 16 13 01  
e-mail : [info@mairie-margency.fr](mailto:info@mairie-margency.fr)  
internet : [www.mairie-margency.fr](http://www.mairie-margency.fr)



Lundi – Mardi – Vendredi  
8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h  
Mercredi – Jeudi – Samedi  
8 h 30 à 11 h 45